

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-512

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	123 000 000
Équipement des forces	123 000 000	0
TOTAUX	123 000 000	123 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 123 000 000 d'euros du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » à l'action 58 « Logistique et soutien interarmées -Personnel travaillant pour le programme »Préparation et emploi des forces« « vers le programme 146 "Équipement des forces" à l'action 09 "Engagement et combat" .

A l'heure où la France est encore capable de se déployer très rapidement en tous points du globe, il convient de donner à notre armée des moyens supplémentaires pour améliorer sa capacité d'intervention dans les zones de combat.